



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier

se réunira, en séance ordinaire le 25 avril 2026, à 17 heures 00.

Objet de la réunion

- AFFECTATION DES RESULTATS
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX
- BUDGET PRIMITIF 2026
- FONGIBILITE DES CREDITS
- MODALITES D'UTILISATION DES COMPTES 623 ET 65316

Fait à Montmotier, le 20 avril 2026

Jean-Pierre POIROT, Maire